



COMPTE RENDU CTL HORAIRES VARIABLES

Dès le début de séance, FO DGFIP a indiqué dans sa déclaration liminaire son mécontentement non seulement, de la non prise en compte des modules proposés par les agents, mais surtout, de la plage fixe du mardi après midi.

La DRFIP 971 a tenté d'invoquer des contraintes techniques pour expliquer son choix de module . Pour FO DGFIP, c'est à SIRHIUS de s'adapter aux spécificités des agents de la DRFIP Guadeloupe et non pas aux agents de se plier aux injonctions de SIRHIUS .

FO DGFIP a clairement indiqué ne pas être favorable aux fermetures du mercredi et du Vendredi après midi. Un syndicat n'est pas là uniquement pour défendre les droits acquis des agents mais aussi pour créer ou proposer des droits nouveaux. La DRFIP nous compare aux administrations ayant moins de droits . Depuis quand ,le nivellement par le bas est il signe de progrès ??.

En plus , **le chantier des Horaires Variables servira de « Galop d 'essai » pour l'ensemble des DOM** (la Martinique et la Guyane nous regardent). Aussi ,il n'est pas question de laisser « filer » l'acquis social du Mardi Apm en plage variable !! .

IL a été rappelé au Directeur, que FO DGFIP a bien joué la concertation lors des 3 GT et qu'il est **difficilement acceptable de constater que toutes les propositions des collègues aient été purement et simplement balayer d' un revers de main par la DGFIP (module 5, 6 et 7 : Hypothèse écartée par la DG).** Cela montre bien,que la discussion était « faussée » des le départ .

Devant la forte opposition de l'ensemble des OS (3 suspensions de séances) à la plage fixe du mardi après midi, la DRFIP Guadeloupe fait une avancée significative en direction des OS : **La plage variable du mardi est totalement rétablie** (retour du module 5).

La Direction rappelle également qu'**elle a obtenu de la DG que la pause méridienne du mercredi et du vendredi ne soit pas décomptée.** Il est demandé au OS de se prononcer pour le vote.

Au final, les collègues pourront porter leur choix de vote sur 3 modules groupés : module n° 3,4 et 5 (le module 1 et 2 rejet par les OS. Module 7 rejet par DRFIP) .

FO DGFIP s'est ABSTENU sur l'orientation voulue par la DRFIP.

En effet, plusieurs **points de désaccord** subsistent :

* Le non respect des modules proposés par les agents. **Le rejet du module 6 et 7 par la Direction pose problème notamment pour les collègues du Secteur Public Local.**

* Face à la volonté obstinée des fermetures par la Direction, **FO DGFIP a demandé une fermeture à 15 H afin de prendre en compte les collègues devant déposer leurs enfants avant de venir au boulot . La Direction a rejeté cette proposition .** Le souci reste entier . Comment faire une journée de 07h42 en arrivant après 07h50 ??
Il faut espérer que le management des gestionnaires de sites saura tenir compte de cette réalité de terrain.

et aussi ,des **points de frictions** :

* **LES EDR font part de leur déception de n'avoir toujours pas pu se réunir pour avant le vote des H.V.** Bien que faisant partie de la Direction, il n'en reste pas moins une composante ayant des besoins spécifique. Une concertation sur le choix du module **La réunion du vendredi 02 Mars 2018 proposée par FO DGFIP et rejetée par la Direction répondait a cette double attente .**
À ce jour, aucune date n'a été donnée pour une réunion des EDR.

* **Lors de la mise en place de SIRHIUS, sera-t-il possible de changer les modules horaires en cours d'année ?**

Réponse Direction : Non. Conformément à l'instruction générale harmonisée relative au temps de travail des agents de la DGFIP, « un droit à révision des choix du module horaire est ouvert aux agents, il pourra s'exercer annuellement, sur la base de l'année civile. »

Pour FO DGFIP ,la Direction fait preuve de cynisme . En effet ,SIRHIUS prend effet en juin 2018 , soit 6 mois après que les agents aient pu choisir leurs choix parmi les 4 modules hebdomadaires !!. Compte tenu de ces modifications de milieu d'année , **FO DGFIP va continuer a demandé que les agents aient la possibilité de modifier leurs modules hebdomadaires .**

AUTRES THEMES ABORDES

1/ LES PONTS NATURELS :

Choix de la Direction : le 30 avril 2018, le 24 et le 31 décembre 2018

FO DGFIP soutient et respecte le vote des agents. Toutefois, à l'avenir,il convient de prévoir un temps de réflexion plus long afin de permettre un taux de participation plus significatif .

2/ DOSSIERS ZUS et QPV

La commune du MOULE , de CAPESTERRE et de STE ROSE ont été classées en QPV (quartier prioritaire de la ville) . A ce titre , les agents de la fonction publique sous certaines conditions peuvent bénéficier d' un nouveau droit : **l'ASA (Avantage Spécifique d'ancienneté)** .

Cela concerne les agents ayant servi plus de 3 ans continus dans le service depuis le 01 Janvier 2015. **La date butoir pour envoyer le dossier a Bercy est le 30 avril 2018.**

Certains collègues de ces 3 communes très anciens dans le poste, s'inquiètent à juste titre, que le service RH semble leur demander de fournir une notification d'affectation dans le poste. **FO DGFIP a obtenu que le service RH fasse une recherche plus approfondie de ces documents et trouve une solution pour la transmission des dossiers dûment complété à BERCY.**

LE BUREAU SYNDICAL FO DGFIP Guadeloupe

